

BRIGADIER SCOLAIRE

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

1 POSTE TEMPORAIRE (REMPLACEMENT 1 AN) et POSTES SUR APPEL

DATE LIMITE
9 août 2019

N^o CONCOURS
ACVSAD-2019-627

DÉBUT DE L'EMPLOI
SEPTEMBRE 2019

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la coordonnatrice aux loisirs, le brigadier scolaire surveille et assure la sécurité des écoliers aux intersections des rues, lors des entrées et des sorties des classes, et les fait traverser. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et les bons comportements à adopter sur le réseau routier.

EXIGENCES

- Offrir une disponibilité complète à raison de cinq (5) jours par semaine durant l'année scolaire
- Être disponible pour effectuer sa prestation de travail selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves
- Être disposé à travailler sous diverses conditions météorologiques
- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement

POSTE TEMPORAIRE (REMPLACEMENT 1 AN)

- Secteur Bocages – intersection rue du Sourcin / rue des Halliers
- (3 heures par jour / 5 jours par semaine)

POSTES SUR APPEL

- Sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en fonction des besoins du service

CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon le taux horaire prévu à la convention collective en vigueur
Équipement fourni : veste de sécurité, panneau d'arrêt, semelles antidérapantes
Montant forfaitaire attribué pour l'achat de vêtements et d'articles appropriés

Veuillez déposer votre candidature en mentionnant le numéro du concours et le nom du poste à la :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2019-627
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@vsad.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.